

Ouagadougou, le

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 039/2009

FINANCEMENT : Fonds Propres SONABEL

OBJET : Fourniture de véhicules

1. Le Directeur Général de la SONABEL lance un appel d'offres pour l'acquisition de véhicules.
2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, qui sont en règle vis-à-vis de l'Autorité contractante de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les acquisitions se décomposent en huit (08) lots dont liste jointe en annexe.

les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

3. Les délais de livraison ne devraient pas excéder : un (01) mois pour les lots 1 et 4, deux (2) mois pour les lots 2, 3, 7 et 8, et trois (3) mois pour les lots 5 et 6.

4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres au Département Juridique de la SONABEL;

5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier d'appel d'offres au Département Juridique de la SONABEL; moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) F CFA payable à la caisse siège de la SONABEL à partir du **30 décembre 2009**

6. Les offres présentées en un original et quatre (04) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant neuf cent mille (900 000) F CFA / lot pour les lots 1 et 8, trois cent mille (300 000) F CFA /lot pour les

lots 3, 4 et 5, cinq cent mille (500 000) F CFA /lot pour les lots 2 et 7 et un million cinq cent mille (1 500 000) F CA pour le lot 6 devront parvenir ou être remises au secrétariat du Département Juridique le **mercredi 03 février 2010 à 9 heures**, soit l'heure d'ouverture.

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la SONABEL ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai maximum de quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

Le Directeur Général,

Salif L. KABORE
Officier de l'Ordre National